

Grenoble, le 29 août 2005,

Eric LAVIS et Jean-Marc SIMON  
Inspecteurs d'académie - inspecteurs  
pédagogiques régionaux de sciences de la vie  
et de la Terre  
Myriam VIAL  
Faisant fonction d'inspection

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs de  
sciences de la vie et de la Terre  
des collèges publics et privés

S/C de Madame ou Monsieur le Principal  
Madame ou Monsieur le Directeur

**Rectorat**

**Inspection  
Pédagogique  
Régionale**

Téléphone  
04 76 74 70 60  
Télécopie  
04 76 74 70 55

Mél :  
Eric.Lavis  
@ac-grenoble.fr  
Jean-Marc.Simon  
@ac-grenoble.fr

**Adresse postale**  
7, place Bir-Hakeim  
BP 1065 - 38021  
Grenoble cedex

Adresse des bureaux  
7, place Bir-Hakeim  
38000 Grenoble

Chère et cher collègue,

Nous espérons que des vacances reposantes vous ont permis de récupérer d'une année scolaire chargée. Nous vous communiquons par la présente quelques informations qui pourront servir de support à vos réflexions lors des réunions de prérentrée. Nous vous invitons à consulter, en parallèle, le courrier que nous adressons aux professeurs de SVT en lycée, disponible sur le site académique à la rubrique "inspection" :

<http://www.ac-grenoble.fr/svt/SITE/prof/inspe/index.htm>

Vous souhaitant la rentrée la plus sereine possible, nous vous adressons, chère ou cher collègue, nos salutations les plus cordiales.

Eric Lavis



Jean-Marc Simon



Myriam Vial



## PROGRAMMES ET ENSEIGNEMENTS

Le nouveau programme de 6<sup>ème</sup> est mis en application dès la présente année scolaire :  
Bulletin officiel :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/hs4/MENE0401471A.htm>

Téléchargement du programme :

[ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2004/hs4/svt\\_sixieme.pdf](ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2004/hs4/svt_sixieme.pdf)

Document d'accompagnement :

[http://www.eduscol.education.fr/D0018/SVT\\_6e\\_doc\\_acc.pdf](http://www.eduscol.education.fr/D0018/SVT_6e_doc_acc.pdf)

La réflexion sur la mise en œuvre de ce nouveau programme sera conduite lors des formations des réseaux pédagogiques de proximité (voir ci-après).

L'association des professeurs de biologie géologie, le muséum d'histoire naturelle de Grenoble et l'inspection pédagogique régionale de SVT organisent et vous invitent à une conférence de Monsieur Guillaume Lecointre, Professeur au Muséum national d'histoire naturelle de Paris, sur la nouvelle approche de la classification du vivant au collège et au lycée :

**le mercredi 9 novembre 2005  
de 14 heures à 18 heures  
au CRDP de Grenoble, salle de conférences**

Les nouveaux programmes de du cycle central et les thèmes de convergence sont accessibles en ligne :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/hs5/default.htm>

Le nouveau programme de 5<sup>ème</sup> et les thèmes de convergence seront mis en application à la rentrée 2006. Le nouveau programme de 4<sup>ème</sup> sera mis en application en 2007.

Plus généralement, vous trouverez sur le site de la direction de l'enseignement scolaire (DESCO) les références de tous les programmes en application cette année en SVT :

<http://eduscol.education.fr/D0018/>

La circulaire "Préparation de la rentrée scolaire 2005" n°2005-124 du 26-7-2005 (BO n°30 du 25 août 2005) repousse la mise en œuvre du nouveau brevet, tout en appliquant dès la session 2006 le principe des mentions, la prise en compte de l'option DP3 et l'évaluation en contrôle continu du module DP6 :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/30/MENE0501720C.htm>

*"La loi d'orientation du 23 avril 2005 définit dans son article 32 le nouveau brevet en se référant notamment au socle commun de connaissances et de compétences, à la note de vie scolaire, aux mentions et aux bourses au mérite. La mise en œuvre de ce diplôme rénové appelle une analyse et une concertation importantes. Elle suppose que le socle ait été défini après consultation du Haut Conseil de l'éducation.*

*C'est pourquoi, la session 2006 se tiendra sur les principes et le format du brevet actuel avec toutefois quelques modifications qu'il est nécessaire d'introduire dès la rentrée 2005 pour assurer le soutien des élèves, la valorisation de la réussite et l'évaluation du nouvel enseignement de découverte professionnelle :*

*1) l'introduction des mentions à partir des notes 12, 14 et 16. Cette disposition est notamment le préalable à l'attribution des bourses au mérite accordées de droit à compter de la session 2006 aux élèves déjà boursiers sur critères sociaux qui recueilleront une mention bien ou très bien.*

*2) la prise en compte de l'option facultative (points au-dessus de la moyenne) de découverte professionnelle 3 heures au même titre que les autres options et l'évaluation en contrôle continu du module de découverte professionnelle 6 heures.*

*Mise à part cette rénovation, la session 2006 se déroulera dans les mêmes conditions que les précédentes, avec une évaluation portant tant sur la classe de quatrième que sur celle de troisième. Sont maintenues pour 2006 les trois séries du brevet (collège, technologique, professionnelle). En effet, même si le principe d'une nouvelle troisième unique est inscrit dans les textes, l'année 2005-2006 doit encore être considérée comme transitoire pour l'extinction des différentes formes de troisièmes aujourd'hui existantes (technologiques, préparatoires à la voie professionnelle, à option technologie). Il convient que, dans cette période transitoire, aucun élève ne soit pénalisé et que chacun puisse se présenter dans la série envisagée."*

## **Programmes des classes de SEGPA**

Deux textes de référence pour les SVT :

- Orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré (circulaire n° 98-129 du 19 juin 1998 - B.O.E.N. n° 26 du 25 juin 1998) :  
<http://www.education.gouv.fr/bo/mentor/word/1998/bo26/r6.doc>
- Sciences de la vie et de la Terre & Vie sociale et professionnelle :  
[http://www.cndp.fr/textes\\_officiels/college/programmes/segpa/SVT-VSP.pdf](http://www.cndp.fr/textes_officiels/college/programmes/segpa/SVT-VSP.pdf)

Le site suivant rassemble les principales informations relatives aux SEGPA :

[http://segpa.ac-aix-marseille.fr/pedagogie/orientations\\_pedago/orientations\\_pedagogiques.htm](http://segpa.ac-aix-marseille.fr/pedagogie/orientations_pedago/orientations_pedagogiques.htm)

En relation avec la délégation académique aux actions de formation, nous allons essayer de mettre en place dans les prochaines semaines une journée de formation des enseignants de SVT enseignant en SEGPA. Contactez nous par courrier électronique si vous êtes intéressé(e) et/ou si vous assurez cet enseignement depuis plusieurs années (cela nous permettra de profiter de votre expérience).

## **Enseignement des SVT en 4<sup>ème</sup> d'aide et de soutien et 3<sup>ème</sup> d'insertion :**

Il n'y a pas de programme spécifique des classes de 4<sup>ème</sup> AES et de 3<sup>ème</sup> d'insertion. La circulaire "Dispositifs d'aide et de soutien en classe de 4e et classes de 3e d'insertion" tirée du BO n° 24 du 12 juin 1997 est la référence principale : <http://www.cndp.fr/zeprep/soutien/textoffs/cir97134.htm>

Les contenus abordés avec les élèves doivent autant que possible être extraits des programmes du collège (cycle central + 3<sup>ème</sup>) et intégrés dans un projet global construit par l'équipe pédagogique en fonction :

- des contenus abordés dans chacune des disciplines ;
- de priorités définies conjointement en relation avec les spécificités et besoins des élèves ;
- de projets éducatifs particuliers (santé, citoyenneté, environnement, ...) ;
- éventuellement en cohérence avec les stages professionnels.

## **Enseignement des SVT pour les élèves de 3<sup>ème</sup> suivant le module de découverte professionnelle 6 heures :**

Les textes de référence sont :

- L'arrêté du 14/02/05 – BO n° 11 du 17 mars 2005 :  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/11/MENE0500302A.htm>
- La circulaire "Préparation de la rentrée scolaire 2005" n°2005-124 du 26-7-2005 (BO n°30 du 25 août 2005) dont une partie est reprise ci-dessus.

Nous sommes en attente d'indications sur des allègements éventuels du programme de SVT de 3<sup>ème</sup> en vue de l'évaluation en contrôle continu des élèves suivant la DP6. Les informations que nous obtiendrons de l'inspection générale et de la DESCO vous seront transmises rapidement par la liste de diffusion.

Bien que les dispositifs "d'alternance" aient été supprimés, les réflexions proposées sur ce thème par la DESCO permettent de mieux cerner l'approche spécifique de l'enseignement auprès des élèves de DP6 (ils devraient d'ailleurs être utiles à tous les enseignants de SVT du collège) :

<http://eduscol.education.fr/D0188/default.htm>

**Les élèves inscrits en 3<sup>ème</sup> à l'option facultative de découverte professionnelle 3 heures** traitent normalement le programme de SVT. La concertation avec l'équipe DP3 permettra de mettre en cohérence les points abordés à certains moments de l'année de part et d'autre, tant au niveau des contenus (entreprises de productions ou services ayant trait à la biologie ou la géologie) que des méthodes (travail de recherche, exposés écrits et oraux, ...).

### **Horaires et effectifs des groupes aux différents niveaux du collège :**

Nous vous invitons, d'une part à vous reporter à notre courrier de rentrée 2004 pour retrouver les références des textes officiels et d'autre part à consulter les introductions des nouveaux programmes du collège.

<http://www.ac-grenoble.fr/svt/SITE/prof/inspe/RentreeSVTCol04.PDF>

### **Activités concrètes :**

Vous êtes certainement, comme nous, convaincu des apports essentiels des sciences de la vie et de la Terre dans la formation des élèves du collège. Face à la complexité du monde qui nous entoure et au caractère abstrait de certaines notions, le recours à l'étude de supports concrets est indispensable. Il permet, outre l'atteinte des objectifs notionnels des programmes, de poursuivre des objectifs méthodologiques et techniques qui ne concernent, pour certains, aucune autre discipline (dissection, observation microscopique, ...). Lorsque les conditions le permettent (moins de 24 élèves et disponibilité des matériels), une priorité absolue doit être donnée à la mise en œuvre, si possible à chaque séance, d'activités concrètes qu'il faudra faire apparaître très clairement dans le cahier de textes de la classe afin de rendre compte des efforts horaires consentis pour la formation scientifique et méthodologique des élèves dans la discipline. La prise en compte, pour quatre points, de l'évaluation des capacités expérimentales à l'écrit du baccalauréat de la série S impose une formation en amont.

## **ÉQUIPEMENTS DES LABORATOIRES**

(établissements publics)

Le guide d'équipement en collège (édition octobre 2000) est toujours consultable et téléchargeable sur le site internet de la direction de l'enseignement scolaire :

[http://www.eduscol.education.fr/D0036/r\\_coll.htm](http://www.eduscol.education.fr/D0036/r_coll.htm)

L'intérêt expérimental des interfaces portables d'acquisitions assistées par ordinateur ("ExAO portable") n'est plus à démontrer. Nous souhaitons insister sur la nécessité d'un nombre suffisant de dispositifs pour permettre non plus seulement la présentation d'une expérience mais également la mise en activité, avec tâtonnement, des élèves. Les demandes d'équipement, conjointes SVT-SPC, doivent être adressées, sous couvert du chef d'établissement, au conseil général. La réponse de ce dernier varie d'un département à l'autre, mais la tendance semble être à un équipement de base, de l'ordre de une à trois interfaces. Nous préconisons un équipement, dans une des salles de SVT (et de SPC) de quatre postes informatiques et ExAO plutôt que l'utilisation d'une salle multimédia collective. L'informatique et l'ExAO, comme un microscope, doivent être disponibles pour une utilisation ponctuelle, notamment lors d'activités en ateliers ou mosaïques.

Dans tous les cas, adressez des dossiers argumentés.

Compte tenu des choix que nous avons faits en matière de formation continue (RPP), les stages "TICE" ne pourront pas être une priorité. Un seul stage a été retenu en Haute-Savoie, avec inscription obligatoire d'un enseignant de SVT et de SPC, pour répondre à l'effort d'équipement du Conseil Général.

### **Gestion des Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD)**

Veillez consulter, dans le courrier de rentrée des sciences physiques et chimiques (annexe page 6) les modalités de récupération des déchets toxiques des laboratoires.

## **UTILISATION DES TICE en SVT**

### **Journée académique TICE SVT :**

La journée TICE organisée à Cran Gevrier le mercredi 24 novembre 2004 a été un réel succès (plus de 130 participants), notamment en raison de l'excellent accueil au lycée Charles Baudelaire et de la très active participation du CDDP à l'organisation. Nous remercions à nouveau, en votre nom, les 14 animateurs d'atelier et l'inspecteur général Guy Ménant, responsable national des TICE en SVT, pour la richesse des outils et réflexions présentés.

Vous trouverez des précisions sur les différents ateliers (et quelques photographies) sur le site académique à l'adresse : [http://www.ac-grenoble.fr/svt/SITE/portail\\_tice/cran04/tice\\_2004\\_photos.htm](http://www.ac-grenoble.fr/svt/SITE/portail_tice/cran04/tice_2004_photos.htm)

### **Priorités 2005-2006 :**

En cohérence avec le chantier TICE académique, nous ferons porter nos efforts sur les axes suivants :

- Généralisation de l'utilisation d'un nombre minimum d'outils logiciels et internet à chacun des niveaux du collège : tableur, Mesurim, Sismolog, Phylogène, équilibres alimentaires, ...
- Implication forte dans les apprentissages et la validation des compétences du brevet informatique et internet (B2i).
- Généralisation de l'utilisation de l'expérimentation assistée par ordinateur dans les niveaux et chapitres qui le permettent, notamment en 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.

### **Présentation d'outils et d'usages :**

Si, notamment à l'issue d'une réunion de réseau de proximité, vous souhaitez que soit organisée, sur votre secteur géographique et pour les enseignants de plusieurs établissements, une présentation de quelques logiciels et sites utilisables en SVT au collège, vous pouvez nous contacter en précisant les niveaux et les outils qui vous préoccupent.

### **Liste de diffusion :**

La liste de diffusion a montré tout son intérêt l'an dernier. Outre les communications institutionnelles, elle s'est enrichie d'informations scientifiques et de réflexions pédagogiques concernant aussi bien les lycées que les collèges. Nous vous incitons vivement à vérifier qu'au moins un des membres de l'équipe d'établissement est inscrit à cette liste et consulte régulièrement sa boîte à lettres. Pour s'inscrire à titre individuel :

1. Se connecter à l'adresse : <http://listes.ac-grenoble.fr/www/info/labos-svt>
2. Cliquer sur "abonnement" et suivre les instructions.

Votre abonnement vous sera signalé ultérieurement par mél. Vous pourrez dès lors envoyer et recevoir des messages sur la liste de diffusion dont l'adresse est : [labos-svt@listes.ac-grenoble.fr](mailto:labos-svt@listes.ac-grenoble.fr)

## **ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE ET TRAVAIL PAR PROJET**

La suppression des TPE en classe de terminale et leur évaluation au baccalauréat comme épreuve anticipée facultative en fin de 1<sup>ère</sup> amènent à accorder plus d'importance encore aux phases d'apprentissage conduites dans les années précédentes afin de préparer au mieux les élèves :

- Itinéraires de découverte : les inspecteurs de toutes les disciplines rappellent leur attachement à la mise en œuvre des itinéraires de découverte en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.
- Une importance particulière doit être accordée à la partie E du programme de 3<sup>ème</sup> (très largement mise en œuvre, de manière efficiente, dans tous les collèges) et les thèmes au choix de 2<sup>de</sup> (plus inégalement traités). Nous vous incitons à discuter la manière de les aborder et de les accompagner lors de réunions de concertation sur la liaison collège – lycée.
- Chaque fois que cela est possible, une réflexion devrait être conduite en équipe pédagogique (dont documentalistes), avec l'appui des personnels de direction, sur la mise en cohérence des différentes approches. Elle permettra de travailler en commun avec des champs disciplinaires particulièrement concernés, qu'il s'agisse des contenus abordés ou des méthodes (histoire géographie, éducation civique, sciences physiques et chimiques, français, ...).

**En itinéraire de découverte et dans la partie E du programme de troisième, nous vous incitons à donner la priorité à des thèmes relevant de l'environnement et du développement durable.**

## LIAISONS ECOLE – COLLEGE ET COLLEGE – LYCEE

Comme l'an dernier, la concertation entre enseignants des deux cycles et degrés sera favorisée aussi souvent que possible, dans le cadre :

- de stages de formation (stages 1<sup>er</sup>- 2<sup>nd</sup> degrés, RPP) ;
- d'organisations locales autour d'un secteur de recrutement de collège ou de lycée ;
- des réunions d'équipe consécutives à des inspections.

En fonction de l'expérience acquise, nous vous conseillons de privilégier :

- En liaison école – collège :
  - identification de parties du programme à traiter à l'école, qui ne seront pas reprises intégralement en collège (exemples : germination, mouvements des membres, ...) ; les enseignants de SVT pourront répondre à des besoins ponctuels de professeurs d'école (supports d'étude, connaissance de l'environnement local, matériels utilisables, informations scientifiques...), sans pour autant assumer des responsabilités de formateurs 1<sup>er</sup> degré ; les enseignants du premier degré apporteront leur éclairage sur la prise en compte des conceptions des élèves, leur autonomie, leur capacité à partager les tâches, l'évaluation, ... ;
  - formalisation en commun de consignes et aides méthodologiques simples sur des activités et compétences exploitées à l'école et en 6<sup>ème</sup> : dessin, croquis ou schéma expérimental, tenue d'un classeur de sciences, expression orale et écrite, ... ;
  - organisation de séances spécifiques lors des moments d'accueil des élèves de CM2 au collège (observation de graines au microscope ou à la loupe binoculaire).
- En liaison collège – lycée :
  - formalisation des prérequis cognitifs et méthodologiques du collège indispensables pour la maîtrise des contenus et méthodes des programmes de seconde et 1<sup>ère</sup> ;
  - travail conjoint sur l'évaluation des capacités expérimentales, notamment en ce qui concerne les manipulations (dissection) et outils communs (microscope, loupe binoculaire) aux deux cycles ;
  - formalisation des exigences relatives aux comptes rendus de travaux pratiques (un tel compte rendu pouvant être rédigé à quelques occasions en classe de 3<sup>ème</sup>) ;

Les réunions de concertation doivent être envisagées comme des temps au cours desquels les enseignants des deux degrés ou cycles s'engagent d'une part à aborder les points définis conjointement, d'autre part à tenir compte de ce qui est fait par les enseignants de l'autre niveau. Il ne s'agit en aucun cas pour les enseignants du niveau n+1 d'être donneurs d'ordres pour ceux du niveau n !

Des références de travaux existants seront données sur la liste de diffusion et sur le site académique.

## PEDAGOGIE DIFFERENCIEE – PRISE EN COMPTE DES ELEVES EN DIFFICULTES

Quel que soit la classe ou le niveau, les observations faites dans les classes montrent une réelle difficulté à accompagner spécifiquement les élèves qui, pour une raison ou pour une autre, rencontrent des problèmes de compréhension, de maîtrise des notions, de rapidité, ... Le travail réalisé depuis de nombreuses années en SVT sur les compétences et sur les apprentissages (avec ou sans fiches méthodologiques) sont une réponse partielle à cette difficulté. Nous souhaitons donner priorité cette année, en relation avec les inspecteurs et enseignants des autres disciplines, à la réflexion sur la mise en œuvre d'activités différenciées en fonction des élèves et de leurs aptitudes. Cela devrait être un des thèmes des formations des réseaux pédagogiques de proximité, des concertations sur les liaisons et des réunions d'équipes lors de nos inspections.

## JOURNÉES DE FORMATION (établissements publics) ET D'ANIMATION

Les retours très positifs des réseaux pédagogiques de proximité expérimentés au cours des deux dernières années, la grande qualité du travail réalisé, nous amènent à généraliser ce dispositif à l'ensemble de

l'académie. Treize regroupements, concernant tous les collèges de l'académie, seront ainsi réalisés sur quatre demi-journées, au cours desquels un formateur–animateur organisera avec vous la mutualisation de ressources et d'expériences. Un partage des tâches sera organisé entre les divers groupes pour la compilation de propositions de mise en œuvre concrète du nouveau programme de 6<sup>ème</sup>.

Comme pour tous les stages de formation continue, les inscriptions aux RPP sont possibles, en ligne, depuis le mois de juin et **jusqu'au 22 septembre** 2005 (délai de rigueur).

Nous souhaitons l'inscription d'un professeur par établissement. La répartition par secteurs géographiques sera effectuée après les inscriptions.

Les RPP sont ouverts aux professeurs des collèges privés sous contrat selon des modalités qui seront précisées aux directeurs et directrices.

Culture scientifique : quelles pratiques en 3 <sup>ème</sup> et 2 <sup>nde</sup> ?
Histoire des sciences (Collège + Lycée) (2 stages d'une journée)
PAP ExAO Collège, secteur 74 (SVT + SPC)
SVT et EEDD : approche scientifique
L'aide individualisée, l'évaluation et orientation (3 <sup>ème</sup> et 2 <sup>nde</sup> )
Continuité des apprentissages collège-lycée (secteur 38)
Liaison école collège
Enseigner en LP / module Découverte Professionnelle 6h
Immunologie en collège, secteurs 74-73

## ACTIONS EDUCATIVES ET VALORISATION DES SCIENCES

Veillez vous reporter à notre courrier de rentrée 2004 pour les informations relatives à l'éducation à l'environnement pour un développement durable, l'éducation à la santé et à la sexualité, le rallye sciences et la fête de la science : <http://www.ac-grenoble.fr/svt/SITE/prof/inspe/RentreeSVTCo104.PDF>

## MODALITÉS D'INSPECTION

L'inspection individuelle se fonde sur l'observation d'une séance et sur l'examen de traces de l'activité globale de l'enseignant (fiches de préparation, cahier de textes, actions dans l'établissement, ...) et de l'élève (cahier ou classeur, carnet d'expériences, ...). Nous donnons ci-après quelques indications sur le déroulement de l'inspection et sur les documents susceptibles de faciliter cette observation et de servir de support à la réflexion conduite au cours de l'entretien et/ou de la réunion d'équipe.

### Documents à remettre à l'inspecteur au début de l'inspection :

Concernant la classe observée :

- Le **cahier de textes de la classe**, comprenant le texte des devoirs surveillés avec la date de réalisation, et mettant en évidence les activités pratiques ;
- Si possible, une copie des sujets de devoirs surveillés ;
- **Deux classeurs ou cahiers d'élève**, si possible de qualités différentes...

Concernant l'activité générale de l'enseignant :

- **Fiche individuelle d'inspection** : la partie relative aux activités personnelles et aux stages suivis peut être fournie sous forme d'une annexe. Un fichier informatique vierge a été adressé à tous les établissements.
- Tout document susceptible d'illustrer la manière dont est réalisé le travail en **IDD** ou dans la partie E du programme de troisième.

Concernant l'établissement :

- Tout document relatif à l'implication du professeur ou de l'équipe dans des actions liées au **projet d'établissement**.

## Organisation de l'entretien :

L'analyse de l'activité de l'enseignant est structurée à partir de la circulaire n° 97-123 du 23 mai 1997 (BOEN n°22 du 29 mai 1997) précisant les "missions du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel" et de son opérationnalisation en SVT réalisée par Guy Ménant :

<http://www.ac-grenoble.fr/svt/SITE/prof/inspe/Circulaire%2097-123%20du%2023-5-1997.pdf>

<http://www.ac-grenoble.fr/svt/SITE/prof/inspe/GRILLGM.rtf>

En particulier seront discutés les aspects suivants :

- Mise en activité des élèves et traces correspondantes dans le cahier-classeur ;
- Évaluation des capacités expérimentales ;
- Adéquation entre évaluation sommative et apprentissage ;
- Prise en compte, pendant les séances de travaux pratiques, des **élèves en difficultés**.

Nous vous invitons à consulter notre courrier de rentrée 2003 pour y retrouver les réflexions relatives aux fiches de travaux pratiques et à la trace écrite de l'élève.

<http://www.ac-grenoble.fr/svt/SITE/prof/inspe/RentreeSVTC1g03.PDF>

A partir de la rentrée, nous ouvrirons une nouvelle rubrique pédagogique et didactique dans laquelle nous vous ferons part, au fur et à mesure de nos observations et échanges, de nos réflexions sur tel ou tel aspect de la mise en œuvre de notre enseignement : <http://www.ac-grenoble.fr/svt/inspection/FAQ-SVT.htm>

## RESPONSABILITES D'INSPECTION

Dominique Rojat, Inspecteur général de l'éducation nationale, aura en responsabilité notre académie pour la présente année scolaire.

Secteur géographique	IA-IPR à contacter
Ardèche – Drôme	Eric.Lavis@ac-grenoble.fr Téléphone rectorat : 04 76 74 70 60 Mobile professionnel : 06 12 37 07 47
Isère	Jean-Marc Simon (bassins Agglomération, Nord Isère et Grésivaudan) et Éric Lavis (bassins Agglomération, Isère rhodanienne, centre Isère, Alpes Isère)
Savoie – Haute-Savoie	Jean-Marc.Simon@ac-grenoble.fr Téléphone rectorat : 04 76 74 70 60 Mobile professionnel : 06 22 16 12 47

Eric Lavis ayant à consacrer une partie de son service à la fonction de coordonnateur des IA-IPR de l'académie, nous serons secondés par Myriam Vial, professeure agrégée au lycée Edouard Herriot de Voiron, qui fera fonction d'inspection sur l'ensemble de l'académie et par trois chargés de mission : Guy Rampon, (professeur agrégé au lycée Triboulet de Romans) pour le secteur Drôme-Ardèche, Catherine Chovet (professeure agrégée au collège international Europôle de Grenoble) pour l'Isère et Daniel Devallois (professeur agrégé au collège JJ Rousseau de Saint-Julien en Genevois) pour le secteur Savoie-Haute Savoie.

Nous tenons à féliciter notre collègue Frédéric Blanc pour sa réussite au concours d'IA-IPR. Après de nombreuses années de collaboration, en tant que formateur, conseiller pédagogique et chargé de mission d'inspection, il nous quitte pour aller vérifier si les châteaux bordelais sont aussi bons que la Mondeuse et autre Chignin ...

Comme chaque année, nous tenons à remercier ceux d'entre vous qui, en plus de leurs charges habituelles, acceptent de s'investir au service de la discipline en répondant favorablement à nos sollicitations : accompagnement d'enseignants débutants (stagiaires, contractuels), formation continue, animations pédagogiques, jurys d'examens et concours, groupes de travail sur les TICE, l'EEDD, la santé, la sexualité, rallye sciences, fête de la science, ... Que ces collègues sachent que leur engagement est pour beaucoup dans l'excellente qualité de la formation des élèves en sciences de la vie et de la Terre dans l'académie et contribue fortement à la dynamique de la discipline.

Les IA-IPR des sciences de la vie et de la Terre  
Académie de Grenoble